



Feuillet explicatif aux parents

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuillet explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 5 juin 2025.

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE 2024-2025

- Fait 1: 82 % des élèves se sentent en sécurité
- Fait 2: La violence verbale est la forme de violence la plus vécue par les élèves
- Fait 3: Les endroits dans l'école où les élèves disent avoir subi de la violence sont les lieux suivants: cour de récréation, en classe et dans le transport scolaire.

D'où sommes-nous partis?

Quels ont été nos objectifs cette année?

Particularité pour la violence à caractère sexuel

Objectif 1: Viser à ce que 80% des élèves se sentent à l'aise de résoudre un conflit de façon pacifique.
Objectif 2: Viser à ce que 95% des élèves se sentent à l'aise de parler à au moins un adulte de l'école lorsqu'il y a un problème
Objectif 3: Sensibiliser les élèves et le personnel de l'école à la richesse de la diversité culturelle.

- Fait 1: Selon le QSVE-R de l'année 23-24, 5% des élèves mentionnent subir des propos ou des gestes à connotation sexuelle toutes les semaines.

QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?

Mesures préventives

Moyens prévus mis en place :

- démarche commune associée à la résolution de conflits
- création et application de séquences d'intervention en fonction des différents types de comportements
- présentation de tous les adultes de l'école aux petits et aux grands.
- Plan de surveillances actives avec zones attitrées à l'heure du dîner et aux récréations

Autres moyens

- Animation du programme hors-piste

Mesures de sécurité

- Dénonciation auprès d'un adulte de l'école
- boîte de dénonciation

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Ateliers sur l'éducation à la sexualité offert par les enseignants et AVSEC.

Formations obligatoires

- Formation des surveillants du dîner et des éducatrices sur la surveillance active;
- Capsules offertes par le ministère.



QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTREES ?

Conditions facilitantes

- Intervention rapide lors d'une dénonciation
- Communication avec les parents lors d'un évènement majeur.
- Stabilité au niveau du personnel

Difficultés rencontrées

- Suivi des interventions entre les différents intervenants de l'école.
-

QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

Atteinte des objectifs

- Objectif 1 est atteint. L'année prochaine, 80 % des élèves seront en mesure d'appliquer les étapes de résolutions de conflits de façon pacifique.
- Objectif 2 est à poursuivre. Le pourcentage est plus haut, mais nous n'avons pas atteint l'objectif de 95%
- Objectif 3 est atteint. Un nouvel objectif sera à déterminer.



Retombées auprès des élèves, du personnel

- Poursuite et bonification des moyens déjà mis en place puisqu'une amélioration a été observée dans les résultats du sondage QSVE-R.
- suite aux ateliers, 90% des élèves ont indiqué savoir comment résoudre un conflit de façon pacifique.

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE?

Concernant les mesures préventives

• Nouveau défi ou objectif:

- Uniformiser le vocabulaire relié aux ateliers de gestion de conflits
- Mettre en place une procédure de communication pour améliorer les suivis lors d'interventions dans la cour ou dans les déplacements.
- Poursuivre la mise en place et l'application des séquences d'intervention en fonction des différents types de comportements.

• Autres mesures préventives à ajouter:

- Renforcer la sécurité et le bien-être du personnel et des élèves.

• Autres mesures à ajouter ou à maintenir:

- Feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Explication et promotion du code de vie de l'école
- Les parents n'hésitent pas à communiquer avec l'école pour dénoncer des situations.

• Dénonciation: Importance de faire un suivi que ce soit par un courriel ou un appel.

• Confidentialité: choisir un endroits propices.

• Mesures de soutien et d'encadrement: le rôle de chacun doit être respecté et valorisé.

• Sanctions applicables: les moyens les plus utilisés sont la perte de priviléges, le travail de réflexion et les gestes réparateurs.

• Mesures de suivi: communication avec les parents.

• Autres mesures à ajouter ou à maintenir: faire un signalement à la DPJ ou au protecteur de l'élève.

Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

Particularités associées à la violence à caractère sexuel